BUREAU DE RECHERCHES
GÉOLOGIQUES ET MINIÈRES

LE PRÉSIDENT

PARIS, LE 1 AVR 1968
74, RUE DE LA FÉDÉRATION

(1)

B.R.G.M.
74, Rue de la Fédération
PARIS-XV,00

SG/J 003216

Le Président du Conseil d'Administration
du Bureau de Recherches Géologiques et Minières

à

Monsieur le Préfet de l'Ariège
09 - FOIX

P.J. 8

Je soussigné, Pierre SIGNARD, de nationalité française, agissant en qualité de Président du Conseil d'Administration du Bureau de Recherches Géologiques et Minières, établissement public à caractère industriel et commercial, régi par les décrets n° 59-1204 et n° 59-1205 du 23 octobre 1959, ce dernier décret ayant été modifié par le décret n° 66-849 du 14 novembre 1966, et dont le siège est à PARIS 16ème, 8, rue Léonard de Vinci,

Après avoir rappelé que :

- par pétition en date du 29 décembre 1964, modifiée par pétition rectificative du 14 janvier 1965 et par engagement du 20 juillet 1965, a été sollicité l'octroi d'un permis exclusif de recherches de mines de plomb, zinc et substances connexes, portant sur partie du département de l'Ariège,

- ce permis a été accordé sous le nom de "Permis de SAUBE" par décret du 26 août 1965, publié au Journal Officiel du 29 août 1965,

Ai l'honneur de solliciter de votre haute bienveillance la prolongation de ce permis pour mines de plomb, zinc et substances connexes.

La durée de la prolongation sollicitée est de 3 ans. Il est demandé, pour les motifs indiqués dans l'annexe n° 1 à la présente requête, de faire porter la prolongation sur un périmètre dont les limites sont constituées par les côtés d'un polygone A, B, C, D, E, F, dont les sommets sont définis comme suit :

.../

- Sommet A = extrêmité sud du parapet amont du pont situé sur la route départementale D3 traversant le ruisseau des Cougnets dans le village de Salau.

- Sommet B = Sommet du Pic de la Tèse ou de Lizert d'Assacs (2.255 mètres).

- Sommet C = Sommet du Pic de l'Arrech (2.350 mètres).

- Sommet D = Sommet du Cap de Ruhos (2.618 mètres).

- Sommet E = Point coté 1.635 mètres sur la feuille IGN au1/20.000 Aulus les-Bains n° 6, situé à 250 mètres environ au sud-sud-ouest de la "Cabane de Saubé".

- Sommet F = Angle sud-ouest de la grange sise au lieu-dit "Cougnets" et située sur la parcelle n° 686 - section D - feuille 3 - du cadastre de Couflens (Ariège), appartenant à Madame Veuve Cauhapé.

Les côtés AB, BC, CD, DE, EF, FA, sont constitués par des segments de droites.

La partie du "Permis de SAUBE" dont la prolongation est sollicitée couvre une étendue superficielle de 6,6 km^2.

En application de l'article 12 du décret n° 55-1684, modifié par le décret n° 64-746, portant règlement d'administration publique sur les permis exclusifs de recherches de substances minérales autres que le combustibles minéraux solides, les sels de potassium et les hydrocarbure vous voudrez bien trouver ci-joint les pièces suivantes :

- Annexe n° 1 - Mémoire indiquant les travaux déjà effectués, leurs résultats, les dépenses déjà faites et justifiant le périmètre défini dans la demande.

- Annexe n° 2 - Plan, en quadruple exemplaire, à l'échelle du 1/20.000e, indiquant les sommets et les limites du périmètre dont la prolongation est sollicitée.

- Annexe n° 3 - Programme des travaux qu'il est projeté d'exécuter et engagement financier.

- Annexe n° 4 - Un engagement vis-à-vis de M. l'Ingénieur en chef des mines.

- Annexe n° 5 - Justification des capacités techniques et financières du Bureau de Recherches Géologiques et Minières.

P. SIGNARD

BUREAU DE RECHERCHES
GEOLOGIQUES ET MINIERES
74, rue de la Fédération
PARIS 15ème

(2)

ANNEXE n° 1

DEMANDE DE PROLONGATION DE LA DUREE DU PERMIS EXCLUSIF DE RECHERCHES DE SAUBÉ (Ariège)

Mémoire indiquant les travaux déjà effectués, leurs résultats, les dépenses déjà faites, et justifiant le périmètre défini dans la demande.

1 - RAPPEL DES ACTIVITES ANTERIEURES A L'INSTITUTION DU P.E.R.

Les deux indices de Saubé et de Hoque Rabé, découverts par le Bureau de Recherches Géologiques et Minières en 1963 et 1964, ont fait l'objet, avant le 29 août 1965 :

- d'une étude géologique détaillée,
- d'une prospection au marteau,
- de décapages et échantillonnages.

Par ailleurs, une piste muletière d'accès a été tracée et la construction d'un transporteur à câble de 2,250 km entreprise.

Ces divers travaux avaient entraîné des dépenses d'un montant de 200.000 francs.

2 - ACTIVITES DEPUIS L'INSTITUTION DU PERMIS

a) Travaux effectués

Indice de Saubé

cote 1.910 mètres :	620,80	mètres de galeries,
	1.076,80	mètres de sondages percutants,
	592,28	mètres de sondages carottés, à partir du fond,
	43	analyses chimiques.
cote 1.992 mètres :	178,50	mètres de galeries,
	128,60	mètres de sondages percutants,
	28	analyses chimiques.

.../

Indice de Hoque Rabé

223,90 mètres de galeries,
467,90 mètres de sondages percutants,
94 analyses chimiques.

Tous les travaux mentionnés ci-dessus ont fait l'objet de relevés géologiques journaliers. Les zones minéralisées ont été échantillonnées.

b) Résultats

Indice de Saubé

- Le traçage 1910, ainsi que l'exploration latérale par recoupes et sondages percutants, ont montré que les lentilles dolomitiques bien minéralisées à l'affleurement se pincent à ce niveau pour donner des manifestations lenticulaires, sporadiques, discontinues, et relativement peu minéralisées.

- Les sondages carottés intérieurs obliques (1 montant et 1 descendant à partir de la recoupe 300N, 1 montant et 1 descendant à partir de la recoupe 466N) montrent que le pincement observé au niveau 1910 n'est pas accidentel, mais correspond à l'"effilochement" du magasin dolomitique vers l'aval.

- Le travers-bancs creusé à la cote 1992, et destiné à évaluer la valeur des minéralisations limitées à leur amont, a traversé deux formations minéralisées, l'une entre 16 et 18 mètres, l'autre entre 24 et 25 mètres. Une galerie en allongement a été faite dans la première :

  - de 0 à 25 mètres, la galerie est située dans une minéralisation très oxydée,
  - de 25 à 140 mètres, l'allongement est au mur de la formation, dans une alternance de schistes noirs de calcschistes.

  Les sondages percutants (13 au parement nord, 2 au parement sud) montrent que la minéralisation est continue, mais très oxydée, parfois lessivée.

  - de 140 mètres jusqu'à front (149,50 mètres), la galerie entre dans une formation calcschisteuse (à passées dolomitiques) bien minéralisée en sulfure (blende dominante, et galène) avec des teneurs de 8 à 10 % Zn (à confirmer par analyses lorsqu'il sera possible d'expédier les échantillons au laboratoire) sur une puissance moyenne de 1,80 mètres.

Indice de Hoque Rabé

- La formation 1, reconnue en galerie de 0 à 64,30 mètres (en 1965) groupe plusieurs minéralisations en relais, assez rassemblées, mais à teneur moyenne faible.

- La formation 2 a été reconnue :

.../

- par sondages percutants entre 50 et 70 mètres : 0,98 % Pb et 6,08 % Zn sur une puissance moyenne de 2,80 mètres,
- par sondages percutants entre 70 et 95,90 mètres : minéralisation faible,
- par galerie de 95,90 à 169 mètres : formation continue et bien minéralisée (1,13 % Pb et 6,78 % Zn) sur 0,68 mètre de puissance moyenne,
- par galerie de 169 à 223,20 mètres (front actuel) : la minéralisation diminue de puissance, puis devient sporadique,
- un sondage percutant, de direction 149 grades, effectué à partir du front, laisse espérer l'amorce d'une troisième formation en relais assez bien minéralisée.

c) Dépenses

Les travaux effectués entre le 29 août 1965 et le 31 décembre 1967 ont entraîné des dépenses d'un montant de :

- 1.010.200 francs, pour le secteur de Saubé
- 400.000 francs, pour l'indice de Hoque Rabé.

3 - JUSTIFICATION DES LIMITES DU PERIMETRE

La demande de prolongation de la durée du P.E.R. de Saubé porte sur une surface très réduite par rapport à celle du permis actuellement en cours de validité (accordé au Bureau de Recherches Géologiques et Minières par décret du 26 août publié au Journal Officiel du 29 août 1965).

Les travaux de reconnaissance générale effectués par le B.R.G.M. sur la partie ouest de l'actuel P.E.R. n'ont pas permis de mettre en évidence des indices susceptibles de justifier des travaux de reconnaissance dans l'immédiat. Le B.R.G.M. préfère donc pour l'instant concentrer ses efforts de recherches sur les indices de Saubé et de Hoque Rabé.

En conséquence, le périmètre sur lequel porte la demande de prolongation de durée a été choisi de manière qu'il englobe strictement:

- l'indice de Saubé,
- l'indice de Hoque Rabé,
- les indices connus au nord de ce dernier, dans un ravin du bois de Rabé.

BUREAU DE RECHERCHES
GEOLOGIQUES ET MINIERES
74, rue de la Fédération,
PARIS.15ème

ANNEXE n° 3

DEMANDE DE PROLONGATION DE LA DUREE DU PERMIS EXCLUSIF DE RECHERCHES DE SAURE (Ariège)

Programme de travaux - Engagement financier

Au cours des 3 années pour lesquelles la prolongation de la durée du P.E.R. de Saubé est demandée, le B.R.G.M. se propose d'effectuer les travaux suivants (à compter de l'été 1968, courant septembre en principe) :

1 - SAUBÉ

Traçage, au niveau 1992, de la formation minéralisée déjà suivie par la galerie effectuée en 1967.

Il est prévu de réaliser :

- 100 à 150 mètres d'allongement,
- 400 à 600 mètres de sondages percutants,
- surveillance et levés géologiques, échantillonnages, analyses.

2 - HOQUE RABÉ

Le traçage de la structure déjà reconnue sera poursuivi.

Le programme de travaux sera fonction des résultats obtenus au fur et à mesure de la recherche.On peut prévoir la réalisation de :

- 200 à 400 mètres d'allongement,
- 500 à 1.000 mètres de sondages percutants,
- surveillance et levés géologiques, échantillonnages, analyses.

o
o o

Engagement financier pour la nouvelle période de 3 ans :

300.000 francs